

SPORTIF D'ÉLITE A LA DÉFENSE

La Défense soutient le sport de haut niveau belge en offrant aux athlètes la possibilité de devenir Sportif d'Elite à la Défense (SED).

Où peut-on recevoir les informations et comment se passe la procédure de recrutement ?

Le point de contact initial reste un centre d'information de la Défense. Le sportif tenté par ce programme rencontre un conseiller qui lui fournit toutes les informations utiles. Cependant, la procédure d'incorporation diffère quelque peu de ce qui est organisé pour les autres postulants.

Attention ! Le candidat ne peut pas avoir atteint l'âge de 27 ans au 31 décembre de l'année de l'incorporation.

Le sportif postulant, aux performances avérées et reconnues répondant à certains critères (voir point 5.), est invité à présenter un dossier sportif (voir point 6.) via la fédération sportive à laquelle il est inscrit. Il y est fait allusion de son encadrement sportif (entraîneur, préparateur physique,...), aux performances accomplies par le candidat au cours de compétitions officielles, au programme d'entraînement, à la marge de progression,... En bref, tout ce qui met le sportif en valeur.

Au sein de la Défense, la section « Physical Training & Sport évalue le dossier et s'il correspond aux critères, il sera soumis à la Commission du Sport de Haut Niveau (CSHND) (voir point 4.) qui après avis le remettra au sous-chef d'état-major opérations et entraînement pour décision.

Si la décision est favorable, le sportif est alors convoqué par le Service Accueil et Orientation (SAO) pour les différentes épreuves de sélection (physiques, psychiques,...). Au terme de ce « parcours sélectif », le candidat sera engagé en qualité de sportif d'élite Défense et principalement utilisé pour la promotion du sport.

Au terme de sa carrière sportive de haut niveau, l'ex-sportif d'élite aura la possibilité de continuer sa carrière militaire dans une nouvelle fonction selon les besoins de la Défense.

1. Concept

Avec ce concept, la Défense souhaite soutenir les sportifs d'élite ainsi que les jeunes espoirs.

- a. La Défense prévoit trente (30) places pour des sportifs d'élite qui sont au plus haut niveau international et pour les jeunes talents qui ont les qualités intrinsèques pour atteindre les Jeux Olympique.
- b. Au minimum 2/3 des places prévues seront réservées à des sportifs d'élite dans les disciplines Olympiques.

Les Sportifs d'Elite Défense ont le statut de militaire avec tout ce que cela implique comme droits et devoirs inhérents à ce statut.

2. Mission

- a. Contribuer de façon positive à l'**image dynamique** de la Défense.
- b. Avoir une fonction d'exemple, contribuer au recrutement du personnel et promouvoir la pratique du sport au sein de la Défense.

Avec ce projet, la Défense souhaite :

- (1) Offrir aux jeunes sportifs talentueux des chances de progression pendant leur phase critique de transition espoirs – élites.
- (2) Appuyer la fonction sociale des sportifs d'élites belges et de ce fait montrer l'importance que la Défense accorde à cette fonction sociale.

3. Adresse

Département Opérations et Entraînement
Division Entraînement
Section Physical Training and Sport (O&T/ Trg/PT&S)
Quartier Reine Elisabeth
Rue d' Evere, 1
1140 BRUXELLES

Personnes de contact pour les Sportifs d'Elite Défense :

Mr Bernard BOLLY, 02/4417115, bernard.bolly@mil.be (francophone).

Adjudant-major Marc VAN VLEYMEN, 02/4417036, marc.vanvleymen@mil.be (néerlandophone).

4. Composition de la Commission Sport de Haut Niveau de la Défense (CSHND)

- a. Un président.
- b. Un secrétaire.
- c. Un représentant du Sport de Haut Niveau du COIB.
- d. Un représentant de la direction générale des ressources humaines de la Défense.
- e. Un représentant de la direction générale image et relations publiques de la Défense.
- f. Un représentant du département opérations et entraînement de la Défense.
- g. Le chef de la délégation belge auprès du Conseil International du Sport Militaire (CISM).
- h. Un ancien sportif militaire de haut niveau.
- i. Un représentant de chaque Communautés (française, flamande et germanophone en fonction des candidatures).

5. Critères pour l'introduction d'un dossier

a. Comme sportif d'élite

(1) Disciplines olympiques :

- (a) Classement par pays-12ème pays aux championnats du monde ⁽¹⁾.
- (b) Classement par pays-8ème pays aux championnats d'Europe ⁽²⁾.
- (c) Finales aux grands tournois internationaux (déterminés à l'avance) ⁽²⁾.
- (d) Dans les 32 meilleurs au ranking mondial pour :
 - (i) Badminton.
 - (ii) Tennis de table.
 - (iii) Tennis.

(2) Disciplines non olympiques :

- (a) Médaille aux jeux mondiaux,
- (b) Médaille aux championnats du monde.

Remarque :

Plus encore que pour les sports olympiques les résultats dans ces catégories doivent être évalués en fonction de la « qualité » des participants. Le nombre de pays représenté lors des compétitions de haut niveau européen et mondial peut grandement différer d'après la discipline sportive.

Les critères atteints sont pris en compte pour **deux** ans.

⁽¹⁾ En ce qui concerne la place au classement mondial, il sera tenu compte du nombre maximum d'athlètes admis par pays.

⁽²⁾ Référence : Les critères de sélection du COIB JO.

b. Comme espoir sportif d'élite

(1) Disposition

Seuls les espoirs qui pratiquent une **discipline olympique** peuvent être recrutés comme SED.

Pour la sélection des espoirs, la commission se basera d'une part sur **le profil des prestations** (les résultats) pour lequel l'évolution, le pic et la densité des prestations sont évalués et d'autre part sur les **qualités intrinsèques** de l'espoir.

Les qualités intrinsèques devront ressortir du "**plan de carrière**", d'après la ligne de progression par discipline.

(2) Critères

(a) Le **profil de prestations** (les résultats)

Seulement pour les disciplines Olympiques

(i) 12^{ème} pays aux championnats du monde « youth » (1).

(ii) 8^{ème} pays aux championnats d'Europe « youth » (2).

(iii) Finale aux grands tournois internationaux.

(b) Les **qualités intrinsèques** (ligne de progression)

Les qualités intrinsèques doivent apparaître sur la ligne de progression par discipline sportive de même que les différentes phases de développement jusqu'au plus haut niveau (finale jeux olympiques).

La ligne de progression individuelle doit être réalisée sur base de ce qui est réalisable pour l'athlète.

c. Equipes

(1) Disposition

Une équipe pourra être retenue uniquement dans une discipline olympique comme « équipe SED Défense » et ceci en fonction du quota des places disponibles pour les sportifs d'élite Défense.

(2) Critères pour les sports d'équipe

Dans le projet SED, il n'y a pas de place pour les athlètes **individuels** dans les sports d'équipe.

(¹) « youth » : la catégorie d'âge avant la catégorie sénior.

(²) Référence : les normes du COIB.

(3) Equipe fixe

Une équipe fixe est une équipe composée d'athlètes individuels dans une discipline sportive dans laquelle les athlètes exécutent simultanément la même prestation et dont la discipline sportive est prévue dans le programme des compétitions des jeux olympiques.

Pour ces athlètes les mêmes conditions que celles des sportifs d'équipe sont d'application.

Ex : Kayak - K2.

4) Equipe occasionnelle

Une équipe occasionnelle est une équipe composée d'athlètes individuels qui prestent dans une discipline sportive pour laquelle les athlètes prestent séparément une prestation (relais,...) et qui n'est pas toujours prévue dans le programme des compétitions. Ces athlètes peuvent être repris uniquement sur base de leurs prestations individuelles (voir les critères SED élites et espoirs).

Ex : le 4 x 100 m.

7. Composition du dossier

a. Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- (1) Les données générales (voir annexe).
 - (2) La planification vers un objectif défini (concret et mesurable).
 - (3) Démontrer la plus-value du projet dans le cadre du concept sportif d'élite Défense.
- b.** La candidature doit être appuyée par la fédération sportive auquel le sportif est affilié.
- c.** Le dossier doit être transmis à la Défense par la Fédération sportive.

Dossier Candidat Sportif d'Elite Défense (via fédération)

1. Nom et Prénom :
2. Date de naissance et lieu :
3. Adresse :
4. Etat-civil :
5. Nationalité :
6. Etudes :
7. Métier :
8. Numéros de téléphone / GSM :
9. Adresse E-mail :
10. Site Internet :
11. Résultats sportifs :
12. Evolution (planning pour les 4 années à venir) :
13. Objectifs :
 - a. Professionnel :
 - b. Sportif :
 - c. Catégorie des espoirs : la planification concrète et mesurable d'espoir à élite :
14. Démontrer la plus value personnelle du projet sportif d'élite Défense :